

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### DECLARATION DE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DENOMMEE « LA SABLIERE DU GRAND VALLON » EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SENAS du 25 février au 27 mars 2019

Par arrêté n° 02/19 du 07 février 2019, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné de procéder à l'enquête publique relative à la déclaration de projet de centrale photovoltaïque dénommée « la Sablière du Grand Vallon » emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sénas.

Les modalités de l'enquête publique ont ainsi été définies, conformément à l'article L153-55 du Code de l'urbanisme :

Les pièces du dossier et deux registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête du lundi 25 février 2019 au mercredi 27 mars 2019 inclus aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Sénas : Place Victor Hugo, 13560 Sénas, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf les lundi et jeudi après-midi) et le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
- Conseil de Territoire du Pays Salonais (Direction Aménagement du Territoire) : 190 Rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les deux registres ouverts à cet effet sur les lieux précités.

Un registre est également mis à disposition sous format numérique sur le site web suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/Projet-centrale-photovoltaique-PLU-Senas>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante :

[Projet-centrale-photovoltaique-PLU-Senas@mail.registre-numerique.fr](mailto:Projet-centrale-photovoltaique-PLU-Senas@mail.registre-numerique.fr)

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites Internet du Conseil de Territoire du Pays Salonais et de la Commune de Sénas respectivement aux adresses suivantes :

<https://www.agglopole.fr/> ; <https://www.senas.fr/>

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, alternativement en Mairie de Sénas et au Conseil de Territoire du Pays Salonais, pendant la durée de l'enquête publique, afin de recevoir les observations écrites ou orales du public, aux lieux, dates et heures suivantes :

- En Mairie de Sénas :

Le lundi 25 février 2019, de 08h30 à 12h00,

Le jeudi 14 mars 2019, de 08h30 à 12h00,

Le mercredi 27 mars 2019, de 13h30 à 17h30.

- Au Conseil de Territoire du Pays Salonais (Direction Aménagement du Territoire) :

Le mardi 05 mars 2019, de 13h30 à 17h00,

Le vendredi 22 mars 2019, de 13h30 à 17h00.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'issue de la permanence du 27 mars 2019.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié :

- quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les huit premiers jours de ladite enquête, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département ;
- sur les sites Internet du Conseil de Territoire du Pays Salonais et de la Commune de Sénas aux adresses suivantes :

<https://www.agglopo-le-provence.fr/> et <https://www.senas.fr/>

- par voie d'affichage quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et pendant toute la durée de l'enquête, au siège du Conseil de Territoire du Pays Salonais et en Mairie de Sénas.